



Séance
ordinaire du
7 juillet 2025

1. Ouverture de la séance
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2025
 4. Rapport d'activités du conseil
- 



4.1

Administration et développement



4.1.1

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 juin au 7 juillet 2025

LISTE DES COMPTES - VILLE	
Liste	Total
du 03-06 au 07-07-2025	2 092 396.33 \$
GRAND TOTAL	2 092 396.33 \$



4.1.2

Adoption du Règlement n° 347-2025 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Ville d'un montant de 600 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté

En vertu de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire se prévaloir du pouvoir d'augmenter le fonds de roulement de 600 000 \$

Depuis 1999, le fonds de roulement a été bonifié à plusieurs reprises :

- **1999** : Création du fonds à 130 000 \$
- **2007** : Ajout de 120 000 \$ → total de 250 000 \$
- **2009** : Ajout de 100 000 \$ → total de 350 000 \$
- **2015** : Ajout de 90 000 \$ → total de 440 000 \$
- **2020** : Ajout de 160 000 \$ → total de 600 000 \$
- **2025** : Une nouvelle augmentation de **600 000 \$** provenant du surplus accumulé non affecté porte le fonds à **1 200 000 \$**

Le plafond légal actuel est de 1 804 200 \$, soit 20 % du budget annuel

4.1.3

Participation à un projet déposé dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – Communication et transformation numérique

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir un service de communication et transformation numérique aux municipalités membres

Le projet est admissible au Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR)

- Participation de la Ville au projet et partage des coûts conditionnel à la conclusion d'une entente à intervenir en application de l'article 569.0.1 du code municipal
- Autorisation du dépôt du projet dans le cadre du FRR
- Désignation de la MRC comme organisme responsable
- Autorisation de signataires:
 - M. André Fortin, maire
 - M. Mario Bouchard, greffier

4.1.4

Participation à un projet déposé dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – Gestion des eaux

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir un service de gestion des eaux aux municipalités membres

Le projet est admissible au Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR)

- Participation de la Ville au projet et partage des coûts conditionnel à la conclusion d'une entente à intervenir en application de l'article 569.0.1 du code municipal
- Autorisation du dépôt du projet dans le cadre du FRR
- Désignation de la MRC comme organisme responsable
- Autorisation de signataires :
 - M. André Fortin, maire
 - M. Mario Bouchard, greffier

4.1.5

Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)— Confirmation du mandat et de la composition du comité de pilotage local de la démarche MADA au sein de la collectivité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Le conseil entérine la nomination et désigne les personnes suivantes au comité de pilotage local

Ce comité aura pour mandat de réfléchir et de réaliser la politique MADA locale ainsi que le plan d'action qui en découlera

M ^{me} Patricia Labonté	Élue responsable des aînés
M. David Fortin	ITMAV
M ^{me} Suzette Duchesne	Citoyenne
M ^{me} Ginette Larouche	Villa du Presbytère
M ^{me} Catherine Tremblay	Villa du Presbytère
M ^{me} Denyse Gagnon	Citoyenne
M ^{me} Nicole Lajoie	Citoyenne
M ^{me} Marick Noël	Ville
M ^{me} Geneviève Potvin Lavoie	CIUSSS
M. Stéphane Bérubé	MRC de Lac-Saint-Jean-Est

4.1.6

Embauche d'une technicienne en comptabilité – Poste régulier temps plein

Considérant l'offre d'emploi publiée

- Nomination de **Mme Tetiana Koshel** à titre de technicienne en comptabilité dont le poste est régulier temps plein
- Les conditions de travail, incluant le traitement, sont celles prévues à la convention collective en vigueur
- L'entrée en fonction est le **9 juin 2025**

4.1.7 Approbation des prévisions budgétaires 2025 du Transport Adapté Lac- Saint-Jean Est et contribution financière de la Ville

Budget 2025

548 253 \$

Quote-part pour la ville

8 468 \$



4.1.8

Confirmation de présences au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 25 au 27 septembre 2025 et autorisation des frais inhérents

- M. Sylvain Lavoie
- M. Hervey Tremblay
- M. le maire André Fortin
- M^{me} la directrice générale Marie-Hélène Boily



Les participants assisteront:

- À 70 activités de formation et de conférences
- À plusieurs activités de réseautage et de reconnaissances
- Au Salon affaires municipales, le plus grand salon en approvisionnement municipal au Québec

4.1.9 Autorisation versement des compensations aux associations de chalets en lien avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés



Depuis 2015



Basé sur les coûts d'entretien de la Ville



Dépenses de la Ville plus importantes notamment en matière de déneigement



Les associations et regroupements doivent produire une demande ainsi qu'une reddition de comptes



Pour 2025, la somme est de **199 225 \$** et représente 17,38 %

4.1.10

Adoption d'une politique des communications

Vision : Garantir une communication claire, transparente, efficace et accessible, au service de la population et des partenaires

Objectifs : Structurer les actions internes et externes, assurer la circulation de l'information, renforcer la confiance citoyenne

Valeurs : Transparence, éthique, équité, diversité, inclusion et respect de l'environnement

Moyens : Multitude de canaux (site Web, réseaux sociaux, infolettres, affichage, rencontres publiques)

Accessibilité & langue : Priorité au français, information pour tous, peu importe le médium

Enjeux clés : Confidentialité, sécurité des données, mise à jour annuelle, participation citoyenne active

4.1.11 Autorisation de signataires - Entente de retraite et quittance à intervenir avec M^{me} Danielle Duchesne

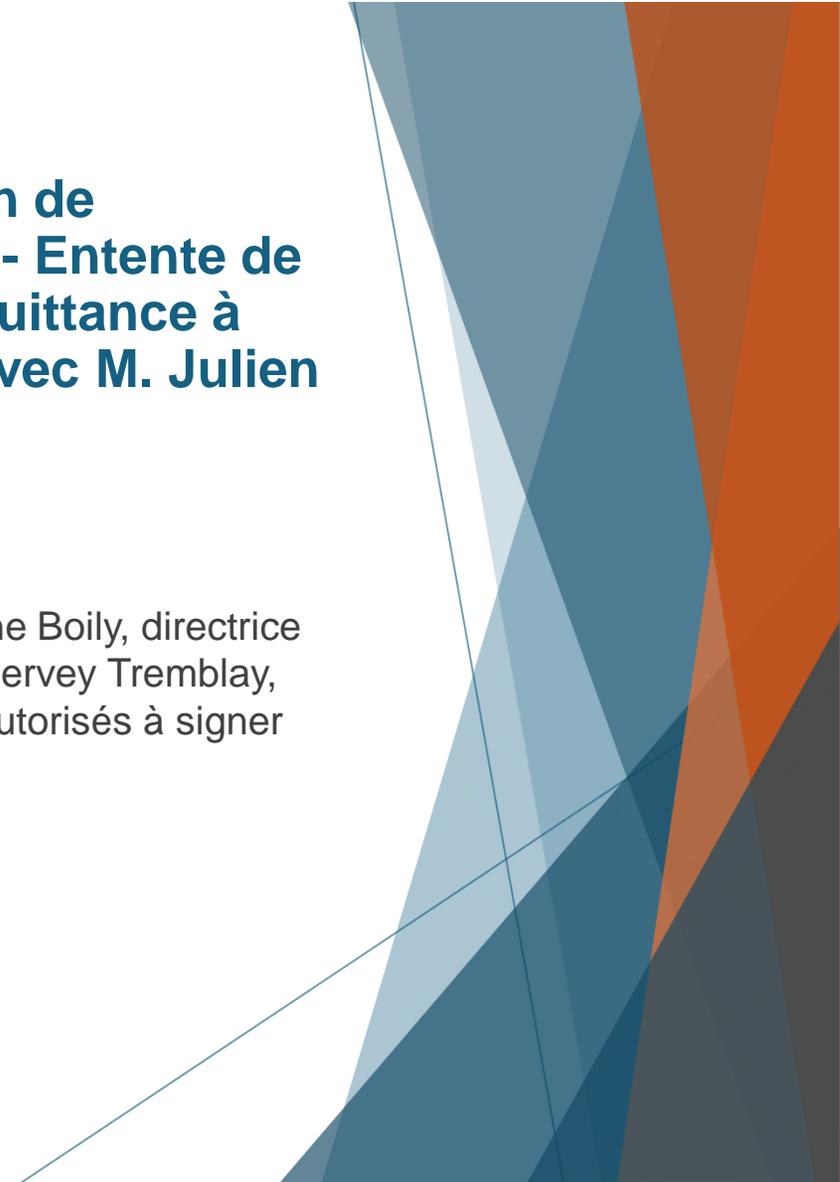
M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice
générale et M. Hervey Tremblay,
conseiller sont autorisés à signer
l'entente





4.1.12 Autorisation de signataires - Entente de retraite et quittance à intervenir avec M. Julien Bouchard

M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et M. Hervey Tremblay, conseiller sont autorisés à signer l'entente



4.2 Gestion du territoire



4.2.1

Adoption du Règlement n° 348-2025 modifiant le Règlement n° 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement

Modifications principales

- Le terme « un agent de la paix » est remplacé par « toute personne autorisée à appliquer le présent règlement »
- **Article 20** (entièrement remplacé) :
Cet article précise les personnes désormais autorisées à faire respecter le règlement et à engager des poursuites :
 - ▶ Agents de la paix de la Sûreté du Québec
 - ▶ Directeur du service des travaux publics et ses adjoints
 - ▶ Préposés au stationnement
 - ▶ Toute autre personne désignée par le Conseil
 - ▶ Procureurs de la Ville (pour les poursuites pénales)



4.2.2 Octroi d'un contrat à Énergère - Étude de faisabilité détaillée pour analyse de déficience en éclairage secteur Lac-à- la-Croix

5 729 \$



Plus les
taxes
applicables



Offre de
service du 29
mai 2025



4.2.3 Octroi d'un contrat à Zone Orange pour l'univers visuel de la campagne « Ma ville à 40 km/h »

4 400 \$ Plus les taxes applicables

Coordination pour la conception
d'un logo

Conception d'un univers visuel

Illustrations personnalisées

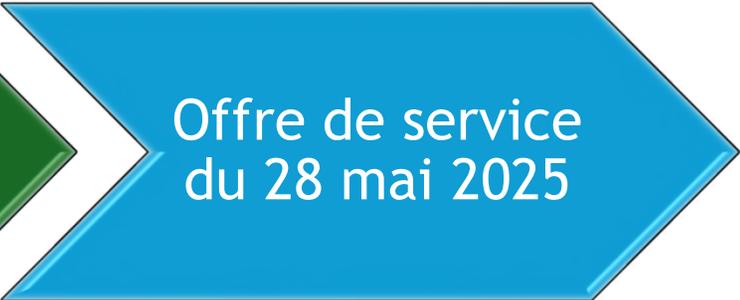


4.2.4

Octroi de contrat à l'entreprise AquaTer-Eau inc. – Étude hydrologique sectorielle portant sur le régime d'écoulement de la nappe et l'envergure des aires de protection – Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)



90 980 \$ plus
les taxes
applicables



Offre de service
du 28 mai 2025

- **Acquérir de meilleures connaissances afin d'identifier les sources de nitrite/nitrate**
- **Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)**

4.2.5

Octroi de contrat à SPO électrique inc. - Branchement de cinq bornes de recharge doubles au centre communautaire, à l'aréna et au centre récréotouristique le Rigolet - Appropriation à la subvention reçue dans le cadre du Programme de 4 500 bornes de recharge du Circuit électrique 2024

28 900 \$
plus les taxes
applicables

Offre de
service du 27
mai 2025



4.2.6

Acquisition d'une camionnette Ford F150 électrique 2025 auprès d'Alma Ford inc. – Appropriation au fonds de roulement

65 697,50 \$ plus les taxes applicables

Appropriation au fonds de roulement sur une période de 5 ans



4.2.7

Octroi de contrat – Achat de fleurs et confection des pots rouges pour la saison 2025 – Coop de travailleurs en serres Belle-de-Jour

29 074,47 \$ plus les taxes applicables



Une somme de 6 010 \$ est à recevoir des commerçants pour la préparation de pots rouges dans le cadre du Programme d'incitation à la thématique des pots rouges

4.2.9

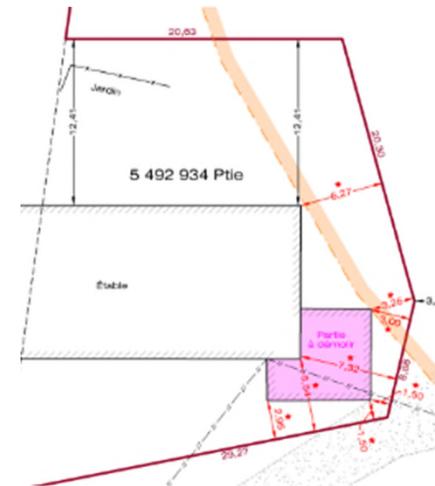
Demande de dérogation mineure n° 204-2025 – 185, 2^e Rang Ouest

Demande visant à autoriser, par le biais d'un morcellement réalisé en vertu de l'article 101 de la LPTAAQ :

- La présence d'un bâtiment accessoire résidentiel dont la superficie serait de 162,4 mètres carrés, alors que le maximum autorisé par le règlement de zonage no 22-99 est de 107,3 mètres carrés (dérogation de 55,1 mètres carrés)
- La présence d'un bâtiment agricole à une distance de 1,5 mètre de la limite latérale ouest, alors que le minimum autorisé par le règlement de zonage 22-99 est de 10 mètres (dérogation de 8,5 mètres)

Sur recommandation du CCU - Réunion du 25 juin 2025

- Acceptation de la demande
- Prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables



4.2.10

Autorisation, en vertu de la Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux (projet de Loi 79), d'un projet d'habitation multifamiliale - Développement résidentiel 2025

- ▶ Face à la pénurie de logements, la Ville souhaite autoriser trois immeubles multifamiliaux (max. 4 logements, 2 étages) sur des terrains ciblés
- ▶ Le projet respecte les nouvelles orientations gouvernementales et permet de mieux utiliser les terrains disponibles
- ▶ Des conditions strictes encadrent l'architecture, les marges et l'intégration paysagère
- ▶ Une **consultation publique** aura lieu le **16 juillet 2025** pour informer et entendre les citoyens

4.2.11

Autorisation d'un signataire - Directives de changement DC-01 et DC-02 dans le cadre du projet de réfection du 2^e rang ouest et de ponceaux – Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024 et à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

- ▶ M. Tomy Dufour, directeur des travaux publics est autorisé à signer
- ▶ Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024 ainsi qu'à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026

DC01 : Décohesionnement du pavage et rechargement :	444 771,40 \$ plus les taxes applicables
---	--

DC02 : Prolongement du ponceau sur une longueur de 6 mètres :	161 308,00 \$ plus les taxes applicables
---	--

4.2.12

Octroi d'un contrat à Produits BCM Ltée. - Acquisition d'un pulvérisateur à peinture à essence – Marquage ponctuel de chaussées

6 058,62 \$

Plus les taxes applicables

Offre de service du 18 juin 2025

4.2.13

Octroi d'un contrat à Les Clôtures du Lac inc. -
Agrandissement de la clôture du parc du Plateau
et le remplacement de la clôture du parc du
Couvent des Ursulines – Appropriation au
Règlement d'emprunt n° 344-2025 ainsi qu'au
surplus accumulé non affecté



Parc du Plateau	8 250 \$	Appropriée au Règlement d'emprunt n° 344-2025
Parc du Couvent des Ursulines	10 300 \$	Appropriée au surplus accumulé non affecté
TOTAL	18 550 \$	
	Plus les taxes applicables	

4.2.14

Octroi d'un contrat à SPO électrique inc. et Lignes du Fjord - Changement de cinq poteaux pour lampadaires – Appropriation au surplus accumulé non affecté

13 200 \$

Plus les taxes applicables

Appropriation au surplus accumulé non affecté

4.2.15

Octroi d'un contrat à Can-Explore inc. - Nettoyage et inspection télévisée des conduits d'égoût – Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

123 351,25 \$ plus les taxes applicables

Offres de service du 25 avril 2025

Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)

4.2.16

Autorisation d'un signataire - Entente à intervenir avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) - Partage de données dans le cadre du projet « Caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge et intégration dans la démarche de protection des sources d'eau potable »

Le projet a pour buts de :

- Effectuer un **suivi hydrogéochimique et isotopique** des eaux souterraines dans certaines régions ciblées
- Identifier les **enjeux climatiques et hydrologiques** qui peuvent influencer la vulnérabilité des prélèvements d'eau
- Formuler des **recommandations** pour améliorer la protection des sources d'eau potable

M. Mario Bouchard, greffier est autorisé à signer l'entente

4.2.17

Autorisation de signataires – Acte de servitude en faveur de Mme Léna Dufour et M. Danick Bouchard – Lot 5 492 583

Permettre la desserte d'une conduite électrique souterraine visant à desservir leur résidence de villégiature

M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude

4.2.18

Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - 9389-1307 Québec Inc.



Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole soit «*ENTRETIEN, VENTE ET RÉPARATION DE MACHINERIE AGRICOLE* » (47711 du SCIAN), pour le lot 5 493 252

- Projet conforme à la réglementation municipale et autorisé par la résolution n°. 112.05.2025
- Répond aux critères 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'article 62 de la LPTAAQ

4.2.19

Demande au ministère de Transports et de la Mobilité durable - Interdiction de stationnement sur une partie de la rue Saint-Jean



4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie



4.3.1

Autorisation de signataires - Renouvellement d'un protocole à intervenir avec le Club d'athlétisme Jeannois d'Alma - Course à pied "La Petite patte Jeannoise"

Objectif commun : Promouvoir la course à pied dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est

Événement soutenu : La Petite patte Jeannoise – course inscrite à la Coupe Autocar Jeannois

Soutien de la Ville :

- Salle gratuite (gymnase de l'école Jean XXIII) - Accès aux douches de la piscine - Aide financière de 250 \$

Responsabilités du Club :

- Enregistrement au circuit régional - Balises et tracés (1,5 km, 3 km, 5 km, 10 km)
- Inscriptions, chronométrage, résultats - Publicité avant et après l'événement

Renouvellement automatique : Modifiable ou révocable par écrit avant le 31 octobre chaque année

4.3.2

Autorisation d'une activité en vertu du Règlement n° 1000-21 - Course de la Petite patte Jeannoise

6 août 2025

Entre 17 h 30 et 21 h

Course dans les rues et rangs du secteur Lac-à-la-Croix



4.3.3

Octroi d'un contrat à J.P. Larouche et Fils inc. - Acquisition et installation d'une fontaine d'eau à l'aréna - Appropriation au Règlement d'emprunt n° 329-2024



6 282,35 \$ plus les taxes
applicables



Offre de service du 7
novembre 2024



Appropriation au Règlement
d'emprunt n° 329-2024



4.3.4

Popote roulante des Cinq Cantons – Contribution annuelle débutant le 1^{er} avril 2025 et finissant le 31 mars 2026

Contribution de 2 \$ par habitant

- 8 496 \$ du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026



4.3.5

Autorisation d'un signataire – Directive de changement dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération à l'aréna – Appropriation au Règlement d'emprunt no 329-2024

- ▶ M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie est autorisé à signer la directive de changement n° A1100094 pour la somme totale de 28 926 \$ plus les taxes applicables
- ▶ Cette somme sera appropriée au Règlement d'emprunt n° 329-2024

4.3.6

Octroi de contrat à Construction et excavation R.D. (9027-5561 Québec inc.) - Nettoyage de la plage du centre récréotouristique le Rigolet - Saison 2025

9 697,50 \$

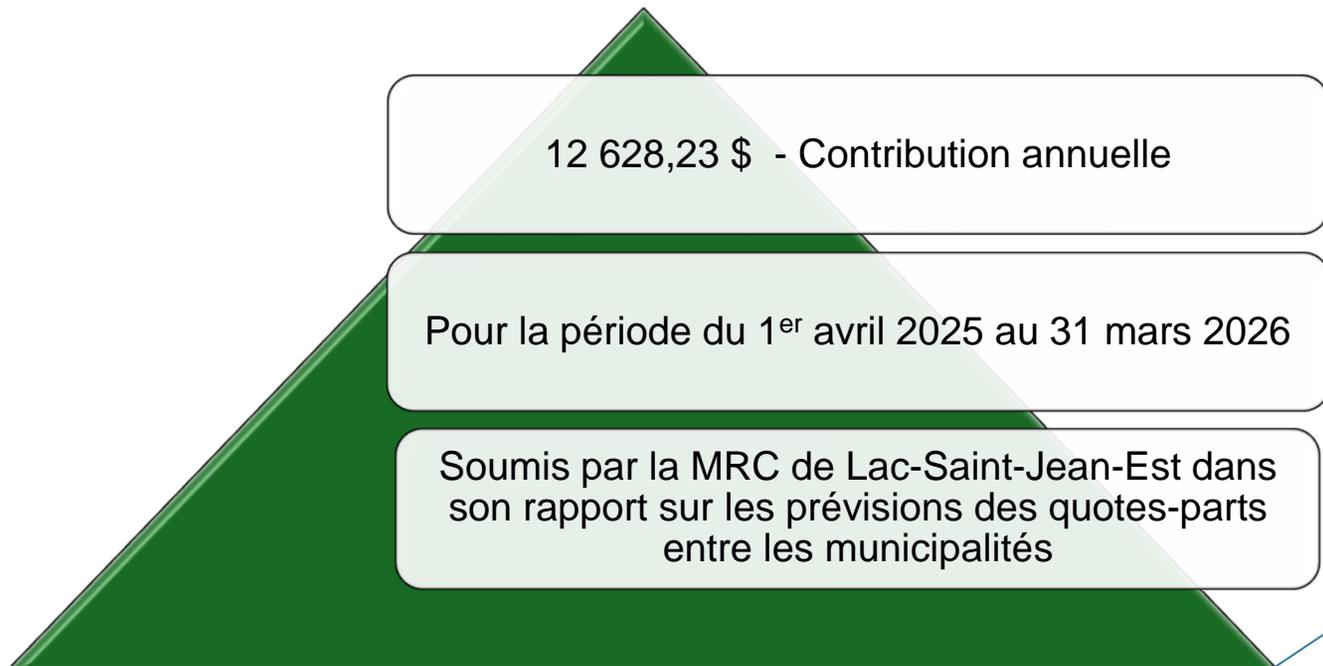
Plus les taxes applicables

Offre de service du 9 juin 2025



4.3.7

Travailleurs du milieu (Le SPOT) - Contribution annuelle pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026



12 628,23 \$ - Contribution annuelle

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Soumis par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans son rapport sur les prévisions des quotes-parts entre les municipalités

4.4.1

Rapport des activités du conseil



M. André Fortin, maire et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentation, dons et subventions

Demandeur	Demande	Montant accordé
Club de pétanque de Lac-à-la-Croix	30 ^e Anniversaire de la Fondation du Club – 19 juillet 2025	125 \$ pour le cocktail et 300 \$ pour l'activité
Corps de Cadets 752	Demande d'appui financier	100 \$



5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance